

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: G333p

N° de produit: 000001016857

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: produits chimiques de la photographie

Usages déconseillés: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Agfa Graphics NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111  
Télécopie :: +32 3 4447094

E-mail: [electronic.sds@agfa.com](mailto:electronic.sds@agfa.com)

#### Fournisseur national

Agfa Graphics NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111

E-mail: [electronic.sds@agfa.com](mailto:electronic.sds@agfa.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

#### Dangers pour la Santé

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient:

sodium disulphite



<b>Mot Indicateur:</b>	Danger
<b>Déclaration(s) de risque:</b>	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Conseils de Prudence Prévention:</b>	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention:</b>	P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

**2.3 Autres dangers** Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Informations générales:** Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
sodium disulphite	10 - <20%	7681-57-4	231-673-0	01-2119531326-45-0002	Aucune information disponible.	#
sodium thiosulphate	5 - <10%	7772-98-7	231-867-5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
Polyglycol	1 - <5%	25322-68-3	500-038-2	01-2119958801-32-XXXX	Aucune information disponible.	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
sodium disulphite	Acute Tox.: 4: H302 Eye Dam.: 1: H318	Aucune information disponible.
sodium thiosulphate	Non répertorié	
Polyglycol	STOT SE: 3: H335	

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

CLP: Règlement n° 1272/2008

**SECTION 4 : Premiers secours**

**Généralités:** ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage.

#### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Transporter à l'air frais.

**Contact avec la Peau:** Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Dangers:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

**Traitement:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Aucune information disponible.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection avant d'entrer dans la zone de danger.

**6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.

**6.4 Référence à d'autres sections:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage:

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver à l'écart des matières incompatibles.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de Contrôle

##### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
sodium disulphite	TWA	5 mg/m3	Belgique. Valeurs limites d'exposition (04 2014)

##### Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
Ammonium thiosulphate, Amonium thiosulphate	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 104 mg/m3	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 13 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
sodium disulphite	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 350 mg/m3	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 225 mg/m3	Toxicité à des doses répétées
Sodium acetate	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 8,6 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 66 mg/m3	Toxicité à des doses répétées
Sodium acetate	Population en général	Cutané	Systémique, long terme; 6 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 6 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
Sodium acetate	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 1057,9 mg/m3	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, court terme; 36 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
Sodium acetate	Travailleurs	inhalation	Systémique, court terme; 6347,36 mg/m3	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 521,73 mg/m3	Toxicité à des doses répétées
Sodium acetate	Travailleurs	Cutané	Systémique, court terme; 72 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, long terme; 12 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
Sodium acetate	Population en général	inhalation	Systémique, court terme; 3103,45 mg/m3	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, court terme; 36 mg/kg	Toxicité à des doses répétées

sodium thiosulphate	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 374 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 110 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 14 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
Polyglycol	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 5,096556 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 1,2678 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, long terme; 1,102435 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, long terme; 4,470663 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 2,20487 mg/kg	Toxicité à des doses répétées

### Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC
Ammonium thiosulphate, Amonium thiosulphate	Aquatique (eau de mer)	0,078 mg/l
	Aquatique (eau douce)	0,78 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées	100,1 mg/l
sodium disulphite	Aquatique (eau de mer)	0,1 mg/l
	Aquatique (eau douce)	1 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées	75,4 mg/l
Sodium acetate	Station d'épuration des eaux usées	0,72 g/l
	sédiment d'eau douce	0,000402 mg/kg
	Aquatique (eau de mer)	0,01 mg/l
	terre	0,000402 mg/kg
sodium thiosulphate	Aquatique (eau douce)	0,1 mg/l
	Sédiments marins	0,00004 mg/kg
	Aquatique (eau de mer)	0,08 mg/l
Polyglycol	Station d'épuration des eaux usées	102,6 mg/l
	Aquatique (eau douce)	0,8 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées	72,92 mg/l
Polyglycol	Aquatique (eau de mer)	0,0188 mg/l
	Sédiments marins	188 mg/kg
	sédiment d'eau douce	188 mg/kg
	terre	52,264 mg/kg
	Aquatique (eau douce)	0,188 mg/l
	Aquatique (rejets intermittents)	1,88 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles Techniques Appropriés:

Assurer une ventilation efficace.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Informations générales:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

#### Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

#### Protection de la peau

##### Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374) Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété. Caoutchouc butyle. Épaisseur du gant: > 0,70 mm Temps de pénétration: > 480 min Risque d'éclaboussures : Caoutchouc nitrile. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

<b>Autres:</b>	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
<b>Protection respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État:</b>	solide
<b>Forme:</b>	En poudre.
<b>Couleur:</b>	Blanc.
<b>Odeur:</b>	Odeur légèrement piquante
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	5,47 (25 °C)
<b>Point de fusion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93,3 °C Non combustible.
<b>Taux d'évaporation:</b>	non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non inflammable
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	1,073 (20 °C) (Littérature.)
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	soluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>SADT:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

<b>Teneur en COV:</b>	Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé) Directive 2004/42/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)
-----------------------	--

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Non connu.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Aucuns connus.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
<b>Contact oculaire:</b>	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

<b>Produit:</b>	ETAmél: 11.937,98 mg/kg
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b> sodium disulphite	LD 50 (Rat): 1.540 mg/kg Experimental result, Key study
sodium thiosulphate	LD 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Read-across from supporting substance (structural analogue or surrogate), Key study
Polyglycol	LD 50 (Rat): 5.010 mg/kg Read-across from supporting substance (structural analogue or surrogate), Key study

##### Contact avec la peau

<b>Produit:</b>	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b> sodium disulphite	Aucune information disponible.
sodium thiosulphate	LD 50 (Lapin) : > 2.000 mg/kg
Polyglycol	LD 50 (Rat) : > 2.500 mg/kg

##### Inhalation

**Produit:** ETAmél29,41 mg/l Poussières, brouillards et émanations

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite      Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate      LC 50 (Rat, 4 h): > 2,6 mg/l aérosol, Read-across from supporting substance (structural analogue or surrogate), Key study

Polyglycol      Aucune information disponible.

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite      Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate      NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 10 - 730 d): 108 mg/kg  
Polyglycol      LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 90 d): 16.000 mg/kg  
LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat, inhalation): 567 mg/m<sup>3</sup>  
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 13 Weeks): 1.100 mg/kg  
LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation, 90 d): 380,3465 mg/kg  
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 90 d): 8.000 mg/kg

**Corrosion ou Irritation de**

**la Peau:**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite      in vivo (Lapin): Read-across from supporting substance (structural analogue or surrogate), Key study

sodium thiosulphate      Aucune information disponible.

Polyglycol      Aucune information disponible.

**Blessure ou Irritation**

**Grave des Yeux:**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite      in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Category 1 EU  
sodium thiosulphate      in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant EU  
Polyglycol      Aucune information disponible.

**Sensibilisation**

**Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite      Aucune information disponible.

sodium thiosulphate      Aucune information disponible.

Polyglycol      Aucune information disponible.

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

**In vitro**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite            Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate        Aucune information disponible.  
Polyglycol                    Aucune information disponible.

**In vivo**

**Produit:**                    Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite            Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate        Aucune information disponible.  
Polyglycol                    Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

**Produit:**                    Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite            Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate        Aucune information disponible.  
Polyglycol                    Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**                    Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite            Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate        Aucune information disponible.  
Polyglycol                    Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:**                    Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite            Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate        Aucune information disponible.  
Polyglycol                    Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:**                    Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite            Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate        Aucune information disponible.  
Polyglycol                    Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:**                    Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite            Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate        Aucune information disponible.  
Polyglycol                    Aucune information disponible.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aiguë****Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 177,8 mg/l (Static) Experimental result, Supporting study  
sodium thiosulphate CL50 (Pimephales promelas (vairon), 96 h): > 1.000 mg/l  
Polyglycol Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite CE50 (Daphnia magna, 48 h): 89 mg/l (Static) Experimental result, Key study  
sodium thiosulphate LC 50 (48 h): 80 mg/l (Static) Interpréter  
CE50 (Daphnia magna (puce d'eau), 48 h): > 1.000 mg/l  
Polyglycol LC 50 (24 h): 190 mg/l (Static) Interpréter  
Aucune information disponible.

**Toxicité chronique**

**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate NOAEL (Danio rerio, 34 d):  $\geq$  316 mg/l (écoulement traversant) Interpréter  
Polyglycol Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate Aucune information disponible.  
Polyglycol Aucune information disponible.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate Aucune information disponible.  
Polyglycol Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et Dégradabilité**

**Biodégradation**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate Aucune information disponible.  
Polyglycol Aucune information disponible.

**Rapport DBO/DCO**

**Produit** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

sodium disulphite Aucune information disponible.  
sodium thiosulphate Aucune information disponible.



14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

**RID**

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

**IMDG**

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

**IATA**

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** non applicable.

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:** aucune

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:** aucune

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** aucune

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:** aucune

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
sodium disulphite	7681-57-4	10 - 20%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## SECTION 16 : Autres informations

**Informations de révision:** Sans objet.

### Références

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Principales références de la littérature et sources de données:** Fiche de données de sécurité du fournisseur.  
ECHA

### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Eye Dam. 1, H318

**Date de Publication:** 10.04.2017

**FDS n°:**

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.